



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS - CONTRIBUTION AUX
POLITIQUES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE 2025**

(N°2025-220)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la loi n°2014-856 du 31/07/2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire et notamment son article 15 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;
Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;
Vu la délibération n°2017-619 du Conseil départemental en date du 18/12/2017 « Budget citoyen année 2018 » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 02/06/2025 ;

Monsieur François LEMAIRE, intéressé à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer à la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais une participation financière d'un montant global de 10 000 € au titre du partenariat 2025 dans le cadre de sa contribution aux politiques départementales en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire, selon les modalités décrites dans le rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Ligue de l'enseignement, la convention au titre du partenariat 2025, dans les termes du projet joint en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-650A01	6568//9365	Mission ESS	100 000,00	10 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



1^{ère} étape : une présentation efficace de l'action

- Une présentation efficace du besoin et de l'action proposée, par axes, décrivant le contenu et déroulé, les objectifs, le public visé, les résultats attendus.

Action « Avant d'aller plus loin... pour ensuite aller plus loin ! »

La Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais, acteur et partenaire du Budget Citoyen depuis 2018 accompagne les porteurs d'idées et/ou de projets lors des comptoirs à initiatives afin que leurs initiatives répondent aux valeurs et pratiques ESS du Budget citoyen.

Si les projets émanent des citoyens, tous ne maîtrisent pas les valeurs et les pratiques de l'ESS au sens du budget citoyen et il apparaît nécessaire d'accompagner les initiatives, les porteurs dans l'acculturation et la mise en œuvre de celles-ci.

L'animation de l'atelier "De l'idée au projet" aura été durant 7 années la porte d'entrée à l'accompagnement des initiatives citoyennes, donnant aux porteurs la possibilité d'identifier les points de progrès quant aux valeurs et pratiques que portent leurs projets pour solliciter un accompagnement leur permettant de retravailler l'initiative afin d'être plus en phase avec le Budget citoyen.

En 2025, au regard d'une demande d'accompagnement plus forte, d'un contexte changeant et pour faire suite à la préparation partenariale du budget citoyen 2025 modifiant le déroulement des comptoirs à initiatives citoyennes, nous proposons un accompagnement des porteurs de projets sur 3 axes :

Axe 1 : Accompagnement des Comptoirs à initiatives citoyennes permettant d'identifier les valeurs et les pratiques d'ESS au sens du Budget citoyen lors de la présentation de l'initiative par son/ses porteur-s :

- Objectif : Mettre les initiatives face aux réalités du budget citoyen dans le respect du citoyen et de son projet afin d'identifier les forces et les faiblesses en termes de valeurs et de pratiques ESS :
 - Temps 1 : Ecoute active des initiatives et intervention quant aux valeurs et pratiques attendues.
 - Temps 2 : Explicitation des valeurs et pratiques ESS identifiées dans le projet : permet d'attirer l'attention de manière positive et d'identifier les points de progrès.
 - Temps 3 : Proposition de pistes pour identifier et valoriser pratiques et valeurs non verbalisées mais sous-entendues oralement, et proposition d'orientation vers les partenaires.
- Résultat attendu : Donner aux porteurs d'initiatives les moyens d'appréhender les attentes d'un projet porteurs et valeurs et de pratiques ESS.

Axe 2 : Repérer les porteurs d'initiatives à accompagner afin de mûrir le projet, de valoriser ses valeurs et pratiques d'ESS.

- Objectif : identifier les porteurs d'initiatives à accompagner
 - Etape 1 : Au terme des comptoirs à initiatives citoyennes, repérer les initiatives à faire évoluer vers une identité en adéquation avec le Budget Citoyen.

- Etape 2 : Avec le porteur de projet identifié, établir un diagnostic partagé permettant un accompagnement aux valeurs et pratiques ESS.
- Etape 3 : Formaliser un accompagnement individuel et collectif des porteurs d'initiatives.
- Résultat attendu : proposer un accompagnement qui permet aux porteurs d'initiatives de poursuivre leur cheminement vers le dépôt du projet en intégrant valeurs et pratiques d'ESS

Axe 3 : Accompagner collectivement et individuellement les porteurs d'initiatives dans l'acquisition et la mise en œuvre des valeurs et des pratiques ESS.

- Objectif : accompagner et préparer les porteurs d'initiatives au dépôt du dossier ou à intégrer les pratiques d'économie sociale et solidaire recherchées dans la démarche du budget citoyen
 - Temps de travail collectif et de réflexion sur les valeurs et les pratiques portées au sein de la structure afin de les identifier et de les valoriser au cœur de l'initiative (place des bénéficiaires, gouvernance, ancrage territorial, coopération...) ; présentation des valeurs et des pratiques recherchées pour déposer un dossier
 - Temps de travail individuel avec le porteur d'initiative permettant de valoriser ses pratiques et de les formaliser dans son projet, d'accompagner à l'acquisition des valeurs et pratiques absentes
 - Bilan avec le porteur d'initiative : constat du dépôt ou report l'année N+1 et proposition d'un accompagnement structurel afin d'acquiescer et de mettre en œuvre ces valeurs et pratiques d'ESS afin de déposer une initiative plus mûre
- Résultat attendu : donner au porteur d'initiative le reflet de son projet au regard des valeurs et pratiques recherchées et souhaitées par le Conseil départemental ESS et le Budget Citoyen et permettre un dépôt respectueux des attentes du Budget Citoyen.

Conclusion – Une expertise reconnue au service du développement citoyen

Par son engagement constant depuis 2018, la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais s'impose comme un acteur clé dans l'animation et l'accompagnement du Budget Citoyen. Son savoir-faire pédagogique, son réseau associatif et sa capacité d'analyse permettent un accompagnement de qualité, adapté aux réalités des territoires et des habitants.

Cette proposition s'inscrit dans une logique de co-construction, en lien étroit avec les services du Département et les partenaires ESS, pour faire du Budget Citoyen un levier de transformation sociétale durable.

2^{ème} étape : Une sollicitation complète officielle présentant :

- La structure qui porte l'action

Mouvement laïque et indépendant d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais agit pour la formation des citoyens et la transformation sociale. Créée il y a près de 100 ans, elle réunit des femmes et des hommes qui agissent au quotidien pour créer les conditions du vivre ensemble, en proposant des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs pour tous.

Privilégier les territoires locaux

Dans le département du Pas-de-Calais, 785 associations réparties dans tout le territoire agissent avec plus de 42.000 adhérents et plus du double en usagers. Animer un tel réseau associatif, c'est un formidable moyen d'être en prise avec les réalités que vivent les individus au quotidien. C'est aussi et surtout accompagner les initiatives de toutes parts et se rendre compte de la vitalité créative de toutes ces personnes qui s'associent bénévolement.

Mobiliser notre réseau

Notre réseau voit les acteurs associatifs se mobiliser pour créer des gouvernances et des fonctionnements alternatifs avec des approches horizontales et des processus de prise de décisions partagées. La liberté d'association pourra, par l'énergie qu'elle rassemble, participer à la revitalisation de notre société et la Ligue de l'enseignement, forte de sa représentation, doit en sa qualité de corps intermédiaire lui faire écho pour que cette force soit décuplée. C'est pourquoi, chaque année nous mettons l'accent sur l'écoute et la mobilisation de ce réseau, pour que, par l'action partagée, nous puissions démultiplier la représentation en faveur d'un projet humaniste, laïque et fraternel.

Notre organisation

La vie de l'association est jalonnée de rendez-vous incontournables. Les réunions statutaires ont plusieurs objectifs :

- Veiller au bon fonctionnement statutaire (statuts, règlement intérieur),
- Définir les orientations et priorités de la Ligue (mise en place de différentes commissions),
- Veiller à l'application des décisions,
- Organiser des débats d'idées sur les politiques en cours.

La Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais est administrée par 17 élus bénévoles, tous issus d'associations d'Education populaire affiliées et fédérées, dont deux membres de droit (président-e-s de l'USEP et de l'UFOLEP).

Nos domaines d'actions

- **Vie associative**

La Ligue de l'enseignement est une confédération d'associations. La réflexion, les échanges et les mobilisations menés par La Ligue de l'enseignement dans le champ de la vie associative visent à mettre en cohérence divers supports au dynamisme citoyen et

associatif. Présente sur tous les territoires du département, notre fédération met ainsi à disposition de ses 785 associations affiliées une grande diversité de ressources en soutien à leurs membres et en accompagnement à leurs projets, ainsi que de nombreux services.

- **Éducation / Formation**

Mouvement complémentaire de l'enseignement public, la Ligue de l'enseignement refuse le principe d'une école du tri social et de la compétition exacerbée. Œuvrant dans et aux côtés de l'École, nous faisons vivre au quotidien dans nos actions éducatives une logique de refondation, afin que les jeunes apprennent à vivre ensemble. De même, la formation à la Ligue de l'enseignement s'adresse à tous ; notre projet est de donner toute sa place à la formation tout au long de la vie en favorisant un enrichissement continu du citoyen (salariés, bénévoles, volontaires).

- **Culture**

La Ligue de l'enseignement défend l'accès aux arts et la culture pour tous, comme condition de l'émancipation des individus dans un sentiment d'appartenance à un destin commun. Grâce à son réseau d'associations, notre fédération développe un projet culturel en partenariat avec les services déconcentrés de l'État, les collectivités et les institutions culturelles, fondé sur une éducation artistique tout au long de la vie. Celui-ci prend la forme d'ateliers de pratiques artistiques, de diffusion et de sensibilisation au spectacle vivant, aux arts visuels et littéraires, de résidences d'artistes, d'actions de formation ou d'organisation de manifestations culturelles.

- **Sport**

L'USEP et l'UFOLEP, secteurs sportifs scolaires et multisports de la Ligue de l'enseignement, sont les premières fédérations sportives du pays. Toutes deux portent un projet sportif d'éducation populaire, qui valorise l'épanouissement de tous par le "sport autrement", fondé sur les valeurs de citoyenneté et de solidarité, mais aussi par des actions d'éducation à la santé et au développement durable.

- **Centre "Les Argousiers"**

Le centre d'accueil et d'éducation à l'environnement "Les Argousiers" à Merlimont est l'ambassadeur du projet de la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais sur le littoral. À la fois lieu de vacances, d'éducation à l'environnement et de formation, il peut accueillir 173 personnes sur tous les types de séjours. Le centre a obtenu le label européen "ECOLABEL" depuis le 3 juin 2023. A ce titre, sa politique environnementale est :

- Restauration Durable et solidaire
- Gestion des déchets
- Sensibilisation des usagers
- Limiter les consommations d'eau et d'énergie
- Produits écolabellisés

- [Le lien avec l'ESS/budget citoyen](#)

Notre vision de l'ESS

La Ligue se mobilise dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire, creusé de l'innovation sociale, afin d'apporter une réponse aux enjeux de la transition écologique, économique et sociétale du Pas-de-Calais.

Historiquement, dans le champ de l'ESS, notre action s'est concrétisée par une capacité à agir et à représenter nos adhérents et les acteurs locaux dans les instances nationales qui constituent le socle de l'ESS.

Pour nous, l'économie sociale et solidaire c'est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé ou de droit public qui remplissent les conditions suivantes : un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique (1 personne = 1 voix), qui sont définie dans les statuts. La forme juridique peut varier mais les valeurs restent les mêmes : la solidarité et l'utilité sociale.

Un diagnostic sensible

Etat des lieux qui recense, sur un territoire déterminé les besoins, les forces, les faiblesses, les attentes des personnes, les enjeux économiques, environnementaux, sociaux, culturels. C'est un processus de travail participatif qui implique une coordination entre les acteurs du territoire. C'est une photographie à un moment donné qui permet de prendre des décisions et de construire ensuite collectivement un changement et d'améliorer le territoire ou une situation.

Une démarche d'accompagnement aux projets

La Ligue de l'enseignement, par ces valeurs et ces méthodes issus de l'éducation populaire, agit pour la formation des citoyens et la transformation sociale. Elle a pour principe d'aider les projets vertueux et ainsi contribuer à une montée des initiatives citoyennes, d'apprentissage, d'émancipation et surtout dû "faire ensemble".

C'est pourquoi, nous accompagnons et soutenons l'innovation sociale afin de permettre à des porteurs de projet de participer activement à la transformation de la société. L'objectif pour la Ligue étant d'accompagner et de développer ces projets. Également de mobiliser et fédérer les acteurs du territoire pour accompagner le développement collectif des pratiques de l'ESS sur le territoire.

C'est donc un outil d'aide à la décision, de légitimation d'une démarche mais également de dialogue entre acteurs. La Ligue dans sa démarche entreprend deux volets à ce diagnostic : une partie recueillant des données objectives (données quantifiables et observables) qui est ensuite analysé. Et une seconde partie plutôt portée sur des témoignages, des expériences d'acteurs et d'évaluation collective d'enjeux locaux.

CJS et CJM

La Ligue de l'enseignement de 2016 à 2020 a porté le développement des Coopératives Jeunesse de Services (CJS), et le Coopératives Jeunes Majeurs (CJM), dispositif partenarial

(Coopérative d'Activités et d'Emplois - CAE, collectivités locales, PLIE, Mission locales...) d'éducation à la Citoyenneté économique, offrant à des jeunes (16-18 ans pour les CJS) et jeunes majeurs (18 à 25 ans ou 30 ans pour les personnes en situation de handicap pour les CJS) la possibilité de découvrir une économie de la coopération vertueuse en créant une coopérative d'activités éphémère sous contrat CAPE.

Le Budget Citoyen du CDESS du Pas-de-Calais

La Ligue de l'enseignement participe au budget citoyen dans le cadre des Comptoirs à Initiatives Citoyennes permettant d'appuyer et de guider les idées des habitants du Pas-de-Calais sur des sujets tels que l'Économie Sociale et Solidaire, l'innovation sociale et la coopération. Il permet alors d'accompagner et d'appuyer des initiatives expérimentales, de découvrir et faire découvrir des initiatives locales et responsables.

Depuis 2018, année de lancement du *Budget Citoyen*, nous accompagnons la mission ESS du département dans l'animation des *Comptoirs à initiatives citoyennes*. Animateur d'un atelier de l'idée au projet, nous accueillons les porteurs d'idées ou de projets et les amenons à réfléchir sur les valeurs et les pratiques que portent leurs projets ou leurs idées, en termes d'économie sociale et solidaire telles qu'elles ont été déterminées par le Conseil Départemental de l'ESS.

Au fil des années cet atelier a évolué, toujours en étroite collaboration avec les acteurs de la Mission ESS, pour répondre au mieux aux attentes des porteurs d'idées et de projets, à savoir valoriser leurs pratiques et valeurs d'Économie Sociale et Solidaires qui y sont attachées afin d'amener ces acteurs associatifs à déposer un projet valorisant leurs valeurs et pratiques ESS.

Lors des bilans réalisés avec la Mission ESS et les différents partenaires du Budget Citoyen, nous nous sommes attachés à faire évoluer cet atelier dans une dynamique de co-construction pour aboutir en 2024 à une coanimation avec Dérick Leclercq, offrant aux différents porteurs une approche et une adéquation plus fine des attentes de la Mission ESS en termes de valeurs et de pratiques contenues dans les projets déposés.

Cette année, les comptoirs à initiatives citoyennes ont évolué à nouveau. Chaque porteur de projet présentera son initiative à l'ensemble des partenaires présents du Budget citoyen et recevra, en toute bienveillance les retours de chacun en lien avec ses compétences et orientant le porteur vers un accompagnement ciblé des projets en amont du dépôt.

- **Le besoin identifié**

Le budget citoyen du Pas-de-Calais n'est pas un appel à projet, il ne doit pas être perçu comme une réponse institutionnalisée pour l'attribution d'une subvention.

C'est l'opportunité donnée à chaque citoyen en lien avec son territoire :

- De mettre en œuvre un projet répondant à des besoins identifiés non pourvus,
- De porter un projet vecteur de pratiques et de valeurs de l'ESS, porté par la coopération qui peut se révéler innovant socialement ou être porteur de transformation économique, environnementale et sociétale.

Cette année, au regard d'une demande d'accompagnement plus forte, d'un contexte changeant et pour faire suite à la préparation partenariale du budget citoyen 2025 modifiant le déroulement des comptoirs à initiatives citoyennes, nous proposons un accompagnement des porteurs de projets sur 3 axes :

- Axe 1 : Accompagnement des Comptoirs à initiatives citoyennes
- Axe 2 : Repérer les porteurs d'initiatives à accompagner
- Axe 3 : Accompagner collectivement et individuellement les porteurs d'initiatives

Notre objectif est double :

- Accompagner les porteurs d'initiatives qui souhaitent déposer leur projet à identifier et valoriser les valeurs et pratiques ESS, à conscientiser en quoi leur projet est, ou pas, vecteur de transformation sociétale.
- Donner à chaque porteur la possibilité de renforcer ou d'approfondir leurs pratiques d'ESS à travers des temps d'échanges et de pratiques individuels et/ou collectifs

- **La proposition d'action**

FICHE ACTION

« Avant d'aller plus loin... pour ensuite aller plus loin ! »

Structure porteuse : Ligue de l'enseignement – Fédération du Pas-de-Calais

Secteur : Vie Fédérative

Contexte et enjeux

Depuis plusieurs années, la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais s'est investie dans l'accompagnement des démarches de démocratie participative, notamment à travers sa participation au Budget Citoyen et son implication dans la valorisation de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Forte de notre ancrage territorial et de notre expertise en animation de réseaux, nous avons participé, depuis 2018 à la mise en œuvre des comptoirs à initiatives citoyennes dans les différents territoires du département.

Objectifs

- Favoriser l'émergence de projets d'initiatives citoyennes portés par des habitants ou des collectifs dans une logique d'ESS.
- Offrir un accompagnement méthodologique adapté aux porteurs de projets, quel que soit leur niveau d'avancement.
- Valoriser les initiatives locales et soutenir leur mise en œuvre concrète dans le cadre du Budget Citoyen.
- Participer à la dynamique départementale autour de la démocratie participative.

Description de l'action

Nous-proposons un accompagnement renforcé auprès des porteurs de projets volontaires identifiés sur le territoire.

Cet accompagnement prendra la forme :

- D'un repérage actif lors des *Comptoirs à initiatives citoyennes* et de temps d'échange personnalisés
- D'ateliers permettant aux porteurs d'initiatives d'acquérir des outils méthodologiques
- De rendez-vous réguliers avec les porteurs pour affiner et structurer leurs propositions
- D'un appui à la rédaction et au dépôt des dossiers dans le cadre du Budget Citoyen

L'action est coconstruite avec les partenaires du territoire et en lien étroit avec les services du Département.

Publics concernés

- Habitants du Pas-de-Calais porteurs d'idées ou de projets participant aux comptoirs à initiatives citoyennes du Budget Citoyen du Pas-de-Calais.
- Collectifs informels devant se constituer, associations, coopératives en émergence ou en consolidation.

Partenaires mobilisables

Services départementaux, tiers-lieux, réseaux de l'ESS, collectivités, maisons de quartier, centres sociaux.

Indicateurs de réussite

- Nombre de porteurs de projets accompagnés individuellement et collectivement
- Nombre d'initiatives accompagnées et déposées dans le cadre du Budget Citoyen
- Nombre de projets accompagnés labélisés
- Nombre de projets labélisés lauréats du Budget Citoyen
- Taux de satisfaction des porteurs de projets
- Cartographie des territoires couverts par l'action

- **La description de l'action (par axes, décrivant le contenu et déroulé, les objectifs, le public visé, les résultats attendus)**

Action « Avant d'aller plus loin... pour ensuite aller plus loin ! »

La Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais, acteur et partenaire du Budget Citoyen depuis 2018 accompagne les porteurs d'idées et/ou de projets lors des comptoirs à initiatives afin que leurs initiatives répondent aux valeurs et pratiques ESS du Budget citoyen.

Si les projets émanent des citoyens, tous ne maîtrisent pas les valeurs et les pratiques de l'ESS au sens du budget citoyen et il apparaît nécessaire d'accompagner les initiatives, les porteurs dans l'acculturation et la mise en œuvre de celles-ci.

L'animation de l'atelier "De l'idée au projet" aura été durant 7 années la porte d'entrée à l'accompagnement des initiatives citoyennes, donnant aux porteurs la possibilité d'identifier les points de progrès quant aux valeurs et pratiques que portent leurs projets pour solliciter un accompagnement leur permettant de retravailler l'initiative afin d'être plus en phase avec le Budget citoyen.

En 2025, au regard d'une demande d'accompagnement plus forte, d'un contexte changeant et pour faire suite à la préparation partenariale du budget citoyen 2025 modifiant le déroulement des comptoirs à initiatives citoyennes, nous proposons un accompagnement des porteurs de projets sur 3 axes :

Axe 1 : Accompagnement des Comptoirs à initiatives citoyennes permettant d'identifier les valeurs et les pratiques d'ESS au sens du Budget citoyen lors de la présentation de l'initiative par son/ses porteur-s :

- Objectif : Mettre les initiatives face aux réalités du budget citoyen dans le respect du citoyen et de son projet afin d'identifier les forces et les faiblesses en termes de valeurs et de pratiques ESS :
 - Temps 1 : Ecoute active des initiatives et intervention quant aux valeurs et pratiques attendues.
 - *Reformulation des pratiques évoquées*
 - *Questionnement sur les valeurs énoncées*
 - Temps 2 : Explicitation des valeurs et pratiques ESS identifiées dans le projet : permet d'attirer l'attention de manière positive et d'identifier les points de progrès.
 - *Amener le porteur à identifier les pratiques qu'il n'a pas*
 - *Amener le porteur à identifier les marqueurs manquants*
 - Temps 3 : Proposition de pistes pour identifier et valoriser pratiques et valeurs non verbalisées mais sous-entendues oralement, et proposition d'orientation vers les partenaires.
 - *Identification des axes de progrès*
 - *Information aux porteurs en lien avec la mission ESS*
- Résultat attendu : Donner aux porteurs d'initiatives les moyens d'appréhender les attentes d'un projet porteurs et valeurs et de pratiques ESS.

Axe 2 : Repérer les porteurs d'initiatives à accompagner afin de mûrir le projet, de valoriser ses valeurs et pratiques d'ESS.

- Objectif : identifier les porteurs d'initiatives à accompagner
 - Etape 1 : Au terme des comptoirs à initiatives citoyennes, repérer les initiatives à faire évoluer vers une identité en adéquation avec le Budget Citoyen.
 - *Identifier les initiatives à accompagner : croiser les retours avec la mission ESS*
 - *Proposition d'un temps de travail individuel avec le porteur pour un retour plus incisif sur les valeurs et pratiques à valoriser et proposition d'un temps de diagnostic partagé*
 - Etape 2 : Avec le porteur de projet identifié, établir un diagnostic partagé permettant un accompagnement aux valeurs et pratiques ESS.
 - *Etablir le diagnostic Ligue sur l'initiative*
 - *Temps de diagnostic partagé avec le porteur et des suites à donner*
 - Etape 3 : Formaliser un accompagnement individuel et collectif des porteurs d'initiatives.
 - *Atelier collectif d'échanges de pratiques sur les valeurs et pratiques ESS des porteurs*
 - *Création d'un plan d'accompagnement personnalisé*
- Résultat attendu : proposer un accompagnement qui permet aux porteurs d'initiatives de poursuivre leur cheminement vers le dépôt du projet en intégrant valeurs et pratiques d'ESS

Axe 3 : Accompagner collectivement et individuellement les porteurs d'initiatives dans l'acquisition et la mise en œuvre des valeurs et des pratiques ESS.

- Objectif : accompagner et préparer les porteurs d'initiatives au dépôt du dossier ou à intégrer les pratiques d'économie sociale et solidaire recherchées dans la démarche du budget citoyen
 - Temps de travail collectif et de réflexion sur les valeurs et les pratiques portées par de la structure
 - *Identifier et valoriser valeurs et pratiques au cœur de l'initiative (place des bénéficiaires, gouvernance, ancrage territorial, coopération...)*

- *Présentation des valeurs et des pratiques recherchées/attendues lors du dépôt de dossier*
- Temps de travail individuel avec le porteur d'initiative
 - *Valorisation et formalisation des pratiques dans son projet,*
 - *Accompagne à l'acquisition des valeurs et pratiques absentes*
- Bilan avec le porteur d'initiative :
 - *Constat du dépôt ou report l'année N+1*
 - *Proposition d'un accompagnement structurel afin d'acquérir et de mettre en œuvre ces valeurs et pratiques d'ESS afin de déposer une initiative plus mûre*
- **Résultat attendu** : donner au porteur d'initiative le reflet de son projet au regard des valeurs et pratiques recherchées et souhaitées par le Conseil départemental ESS dans le cadre réglementaire du Budget Citoyen et permettre un dépôt respectueux des attentes du Budget Citoyen.

- **La sollicitation financière**

Monsieur le Président,

Comme convenu lors de notre rencontre avec la Mission ESS du Conseil Départemental de l'Economie Sociale et Solidaire je vous fais parvenir une demande de subvention qui s'inscrit dans le cadre des "Actions pour aller plus loin" proposées aux porteurs d'initiatives par les partenaires du Budget Citoyen du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Afin de mener à bien cette action intitulée "Avant d'aller plus loin...pour ensuite aller plus loin !" nous sollicitons le Conseil départemental du Pas-de-Calais pour une aide financière de 10 000 € qui nous permettra de former, d'outiller et d'accompagner les citoyens porteurs d'initiatives en amont du dépôt de projet en vue de sa labellisation.

Nous espérons que notre demande retiendra toute votre attention,

Dans l'attente, nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

- Le budget de l'action

Budget prévisionnel – Action « Avant d'aller plus loin...pour ensuite aller plus loin ! »

Montant de la subvention demandée au Département du Pas-de-Calais : 10 000 €

DÉPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant (€)	Poste de recette	Montant (€)
Rémunération de l'ingénierie de projet		Subvention Conseil Département 62 (demandée)	10 000 €
Temps de coordination et pilotage (20 h)	600 €	Autres financements (non sollicités ici)	
Temps d'accompagnement individuel (50 h)	3000 €		
Animation d'ateliers collectifs (40 h)	2000 €		
Frais de déplacement et de terrain			
Déplacements pour les comptoirs (10 demi- journées)	800 €		
Frais de communication et supports			
Création de supports d'animation	500 €		
Valorisation des projets accompagnés	500 €		
Location de salles et matériel si nécessaire	400 €		
Temps administratif / suivi / évaluation	1 000 €		
Participation au réseau ESS	400 €		
Frais généraux (fonctionnement, assurance, etc.)	800 €		
TOTAL DÉPENSES	10 000 €	TOTAL RECETTES	10 000 €

3^{ème} étape : les pièces administratives

- Statuts / K bis ou Publication JO / déclaration préfecture
- Liste des membres du CA
- Comptes clôturés de l'exercice précédent
- RIB ou RIP
- Contrat d'engagement républicain (si besoin doc annexe)

Pôle Partenariats et Ingénierie

Mission Economie Sociale et Solidaire

..... **CONVENTION**

Objet : Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire 2025

Dossier n° 2025-03179

Entre

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 16 juin 2025,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'association La Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais, dont le siège social est situé au 55 rue Michelet CS 20736 62031 Arras Cedex,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° 775 630 601 00208,

représentée par monsieur

ci-après dénommé « L'organisme »

d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2017 « Budget citoyen » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la demande présentée par l'association La Ligue de l'Enseignement en date du 04 avril 2025 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 16 juin 2025 ;

Ceci exposé il a été convenu entre les parties ce qui suit,

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les relations entre le Département et l'Organisme au titre de la mise en œuvre de l'action partenariale « Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire 2025 » telle que présentée en article 2 de la présente convention.

Article 2 : programme d'action

Au titre de l'année 2025, l'organisme s'engage à mettre en œuvre l'action partenariale selon le programme d'actions suivant :

Axe 1 : Accompagnement des Comptoirs à initiatives citoyennes permettant d'identifier les valeurs et les pratiques d'ESS au sens du Budget citoyen lors de la présentation de l'initiative par les porteurs.

- Objectif : Mettre les initiatives face aux réalités du Budget citoyen dans le respect du citoyen et de son projet afin d'identifier les forces et les faiblesses en terme de valeurs et de pratiques ESS.
- Résultat attendu : Donner aux porteurs d'initiatives les moyens d'appréhender les attentes d'un projet porteur de valeurs et pratiques d'ESS.

Axe 2 : Repérer les porteurs d'initiatives à accompagner afin de mûrir le projet, de valoriser ses valeurs et pratiques d'ESS.

- Objectif : Identifier les porteurs d'initiatives à accompagner.
- Résultat attendu : Proposer un accompagnement qui permet aux porteurs d'initiatives de poursuivre leur cheminement vers le dépôt du projet en intégrant valeurs et pratiques d'ESS.

Axe 3 : Accompagner collectivement et individuellement les porteurs d'initiatives dans l'acquisition et la mise en œuvre des valeurs et des pratiques ESS.

- Objectif : Accompagner et préparer les porteurs d'initiatives au dépôt du dossier ou à intégrer les pratiques d'économie sociale et solidaire recherchées dans la démarche du Budget citoyen.
- Résultat attendu : Donner au porteur d'initiative le reflet de son projet au regard des valeurs et pratiques recherchées et souhaitées par le Conseil Départemental de l'ESS et le Budget Citoyen et permettre un dépôt respectueux des attentes du Budget citoyen.

Article 3 : période d'application de la convention

La convention s'applique du **1^{er} janvier au 31 décembre 2025**.

Les dépenses engagées pour mener cette opération devront être acquittées durant cette même période.

En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Néanmoins, l'organisme qui justifierait du retard pris dans la réalisation de son projet pourra demander une **prolongation exceptionnelle, trois mois avant la date d'échéance de la convention**. Cette demande sera soumise à la délibération de la Commission Permanente.

Article 4 : montant de la participation

Afin de permettre l'accomplissement de l'opération prévue par la présente convention, le Département s'engage à verser à l'organisme une aide déterminée comme suit :

- une participation de **10 000 €** relative à la mise en œuvre du programme d'action.

L'intervention du Département du Pas-de-Calais est plafonnée au montant indiqué ci-dessus. Après établissement du contrôle de service fait, elle peut être diminuée en fonction des dépenses effectivement réalisées et des ressources effectivement reçues, un titre de recette sera alors émis par les services départementaux envers l'organisme.

Article 5 : modalités de versement

La participation sera versée en une seule fois à la signature de la convention.

Le paiement sera établi par virement effectué par monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Référence IBAN : _____

Référence BIC : _____

Domiciliation : _____

Titulaire du compte : _____

Article 6 : bilan final d'exécution

L'organisme s'engage à fournir au Département **au plus tard le 1^{er} juin 2026**, le bilan final d'exécution. Il sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel du programme d'action.

Il prendra en compte les coûts et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Ce bilan final d'exécution est constitué de :

- un bilan d'activités quantitatif et qualitatif du programme d'action, un descriptif des conditions de sa réalisation et des résultats obtenus,
- un bilan financier reprenant les dépenses réalisées pour la mise en œuvre du programme d'action.

Article 7 : obligations de communication

Le Département sera particulièrement attentif à ce que le partenariat avec l'organisme lui permette également de développer sa visibilité et la reconnaissance de son rôle de partenaire institutionnel.

Pour cela, l'organisme s'engage à respecter les obligations mentionnées ci-dessous.

Sur les supports de communication, il s'agira d'apposer le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » de façon parfaitement visible et lisible sur les supports (téléchargement sur <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Divers », sous rubrique « Logotype ») :

- Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyer, journal/gazette édités par le bénéficiaire...),
- Signalétique événementielle réalisée pour une manifestation le cas échéant,
- Invitations pour un événement le cas échéant.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat :

- Communiqués ou dossiers de presse + lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Article 8 : modalités de contrôle

Les agents départementaux des services concernés assurent le contrôle du service fait.

L'organisme s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Département.

Pour mener à bien le contrôle de service fait, l'organisme bénéficiaire présentera aux agents chargés du contrôle un bilan final, dans les délais fixés à l'article 6. Ce bilan sera composé de tous documents et pièces établissant la réalité de la mise en œuvre des actions décrites à l'article 2 ainsi que l'éligibilité des dépenses encourues et des ressources perçues.

Article 9 : modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : reversements et résiliation

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties et en particulier, s'agissant du bénéficiaire, de la non-exécution totale ou partielle des actions, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception resté vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de résiliation, le bénéficiaire sera tenu de reverser au Département les sommes non utilisées et indument versées du fait de la résiliation.

Le remboursement de la totalité des sommes versées pourra notamment être exigé si le bilan final d'exécution prévu à l'article 7 n'est pas produit, 6 mois après l'échéance de la convention, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance départementale ou nationale, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'organisme qui souhaite abandonner son projet, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indument perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 11 : règlement des litiges

En cas de différend concernant l'application de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable ; à défaut le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais,

Pour la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais,

Le Président

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Mission Economie Sociale et Solidaire

RAPPORT N°39

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 JUIN 2025

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS - CONTRIBUTION AUX POLITIQUES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2025

Fondements juridiques

- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire ;
- Délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2017 « Budget citoyen » ;
- Délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais ».

Contexte

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), fortement ancrée dans le Pas-de-Calais, se traduit par une autre façon d'entreprendre, de produire et de répartir les richesses, les services et les biens, en replaçant l'homme et les territoires au cœur des priorités.

A travers la création du Conseil Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire (CDESS) le 17 janvier 2013, le Département du Pas-de-Calais a confirmé son ambition de mobiliser et de fédérer les acteurs de l'ESS.

Le 18 décembre 2017, l'Assemblée départementale a approuvé la création du

Budget citoyen. Cette démarche a été mise en œuvre en 2018, puis reconduite chaque année.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du pacte des solidarités territoriales et plus précisément de l'ambition 13 : « promouvoir les pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires ». Il participe à l'objectif « Pérenniser le budget citoyen » dans la démarche de « guider, d'accompagner, et d'appuyer des idées citoyennes intégrant des pratiques d'économie sociale et solidaire, d'innovation sociale, de coopération ».

La Ligue de l'enseignement est un partenaire privilégié du Budget citoyen depuis sa création en 2018. Il a participé et accompagné cette dynamique en apportant des conseils, des orientations, un soutien spécifique aux porteurs du Budget citoyen.

Présentation de l'opération sollicitée

Le Budget citoyen propose dans sa démarche un accompagnement, des citoyens porteurs d'initiative, pour développer au mieux leur projet (recherche de financement complémentaire, communication, modèle socioéconomique, partenariat...). Cependant, l'ensemble des partenaires du Budget citoyen et la mission ESS, confortés par des remontées des participants au Budget citoyen, ont constaté et exprimé le besoin de disposer d'un accompagnement plus appuyé des pratiques d'économie sociale et solidaire portées par le Département du Pas-de-Calais.

Pour cela, le Département mobilise une diversité de partenaires, qui proposent des actions qui viennent en complément de la démarche initiée, et qui visent à faciliter et améliorer les idées et projets déposés.

C'est dans un contexte d'évolution du Budget citoyen que la Ligue de l'enseignement, propose de mettre en place des outils pour anticiper et accompagner les porteurs d'initiatives pouvant être confrontés à ces situations, avec un programme d'actions articulé autour de 3 axes, en concordance avec les orientations départementales en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire, plus spécifiquement orientées vers les principes du Budget citoyen :

Axe 1 : Accompagnement des Comptoirs à initiatives citoyennes permettant d'identifier les valeurs et les pratiques d'ESS au sens du Budget citoyen lors de la présentation de l'initiative par les porteurs

- Objectif : Mettre les initiatives face aux réalités du Budget citoyen dans le respect du citoyen et de son projet afin d'identifier les forces et les faiblesses en terme de valeurs et de pratiques ESS ;
- Résultat attendu : Donner aux porteurs d'initiatives les moyens d'appréhender les attentes d'un projet porteur de valeurs et pratiques d'ESS.

Axe 2 : Repérer les porteurs d'initiatives à accompagner, afin de mûrir le projet, de valoriser ses valeurs et pratiques d'ESS

- Objectif : Identifier les porteurs d'initiatives à accompagner ;
- Résultat attendu : Proposer un accompagnement qui permet aux porteurs d'initiatives de poursuivre leur cheminement vers le dépôt du projet en intégrant valeurs et pratiques d'ESS.

Axe 3 : Accompagner collectivement et individuellement les porteurs d'initiatives dans l'acquisition et la mise en œuvre des valeurs et des pratiques ESS

- Objectif : Accompagner et préparer les porteurs d'initiatives au dépôt du dossier, ou à intégrer les pratiques d'économie sociale et solidaire recherchées dans la démarche du Budget citoyen ;
- Résultat attendu : Donner au porteur d'initiative le reflet de son projet au regard des valeurs et pratiques recherchées et souhaitées par le Conseil Départemental de l'ESS et le Budget Citoyen, et permettre un dépôt respectueux des attentes du Budget citoyen.

La déclinaison opérationnelle de ces travaux est reprise en annexe 1 du présent rapport.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer à la Ligue de l'enseignement une participation financière d'un montant global de 10 000 € au titre du partenariat 2025, selon les modalités décrites dans le présent rapport ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Ligue de l'enseignement, la convention au titre du partenariat 2025, dans les termes des projets joints au présent rapport (annexe 2).

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-650A01	6568//9365	Mission ESS	100 000,00	70 100,00	10 000,00	60 100,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY